



Ville de
Kingersheim

Police municipale

208/2024

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 18 juin 2024

- Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu La demande de GRDF - Ingénierie Kingersheim - 30, rue des Perdrix à KINGERSHEIM (68260) en date du 3 juin 2024.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de suppression d'un branchement gaz par l'entreprise SOBECA, sise 7, rue Gutenberg à ENSISHEIM (68190), il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de l'Industrie.

ARRETE

Article 1 – Du vendredi 28 juin au mercredi 3 juillet 2024, l'entreprise SOBECA est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du n°14 rue de l'Industrie.

Article 2 – A hauteur des travaux, la chaussée sera rétrécie de 1m20 et la circulation se fera en alternat par sens prioritaire par panneaux de type B15/C18.

Article 3 – Pendant les travaux, le trottoir est neutralisé rue de l'Industrie, côté pair à hauteur du n°14.

Article 4 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche